



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Date Convocation : 21/03/2022
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le 30 MAR 2022

ID : 033-213301435-20220329-2022_023-DE

Délibération n° 2022-023

Mardi 29 mars 2022

CA21/BP22

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Benoit DULAU - Elvira MOMMERT - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Hélène BURESI procuration à Benoît DULAU
Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF
Vincent TRISTRAM procuration à Maribel SOARES
Corinne JEANDONNET procuration à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Hélène BURESI – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Corine JEANDONNET

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THUILLIAS

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES GESTION 2021
BUGDET PRINCIPAL – MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS
BUDGET ANNEXE – HALTE NAUTIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif de l'exercice budgétaire 2021,
Vu le compte de Gestion transmis par le Comptable public,

Monsieur le Maire rappelle que :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le **30 MAR. 2022**

ID : 033-213301435-20220329-2022_023-DE

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 compris celle de la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressés pour le budget principal – Mairie de Cubzac les Ponts pour l'exercice 2021, par le Comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressés pour le budget annexe - Halte Nautique pour l'exercice 2021, par le Comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2021 du budget principal – Mairie de Cubzac les Ponts,
- **ADOpte** le compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe – Halte nautique.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Alain TABONE

